

02 sep 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 2 septembre 2005](#)

## Mission d'observation à Aceh

Sur proposition de MM. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, et André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la participation de militaires et d'observateurs civils belges à une mission d'observation de l'Union européenne à Aceh (Indonésie).

Sur proposition de MM. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, et André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la participation de militaires et d'observateurs civils belges à une mission d'observation de l'Union européenne à Aceh (Indonésie).

Le 15 août 2005, un « Memorandum of Understanding » a été signé à Helsinki par le Gouvernement de l'Indonésie et le Mouvement pour l'Aceh libre (GAM). Cet accord a été établi par l'intermédiaire de l'ancien Président finlandais Ahtisaari. A la demande des parties concernées, l'Union européenne a accepté de conduire une mission d'observation (Aceh Monitoring Mission - AMM), qui veillera à ce que l'accord soit appliqué. Cette mission se fera en collaboration avec 5 pays ASEAN, la Suisse et la Norvège et durera environ six mois (à prolonger éventuellement), à partir du 15 septembre. Un certain nombre de pays européens et de l'ASEAN ont déjà mis sur pied une mission intérimaire. La mission d'observation européenne en Aceh se divise en deux volets, à savoir l'observation de l'application de l'accord et l'assistance à l'élimination des armes du GAM. Participation belge Le Gouvernement a marqué son accord pour la participation belge à la mission d'observation via :- L'envoi de deux observateurs civils, experts en droits de l'homme, pour une durée d'au moins 3 mois et demi.- L'envoi de quatre experts militaires, dans le cadre du volet de désarmement de la mission. Les frais liés à la participation des experts belges à la mission sont partiellement couverts par le budget « Politique européenne de Sécurité et de Défense ». Les salaires et la sécurité sociale des quatre militaires seront payés par le département de la Défense. Le département des Affaires étrangères supportera les frais des salaires et de la sécurité sociale des deux observateurs civils, ainsi que les frais de transport de la mission belge dans son ensemble. La Belgique souhaite ainsi contribuer au règlement paisible d'un conflit intérieur qui a duré plus de trente ans et qui a causé de nombreuses victimes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe